

# **CONTRAT DE VENTE A DISTANCE EN LIGNE**

## **D'UNE PART** :

- La société FESTINA France, 1 rue Auguste Jouchoux, 25042 BESANCON Cedex 3, SAS représentée par son Président, RCS BESANCON 393.188.933.000.39.

## **D'AUTRE PART** :

- DISTRIBUTEUR FESTINA – CALYPSO – FESTINA OR – CANDINO – LOTUS.

## **IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :**

La société FESTINA France a conclu un contrat de distribution avec l'ensemble de ses distributeurs possédant des magasins ouverts au public.

Il a donc été décidé de signer un contrat spécifique pour la distribution à distance en ligne par internet par les membres de son réseau de distribution, afin de définir les conditions d'une telle distribution.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :**

### ***Article 1<sup>er</sup>. Champs d'Application***

Le présent contrat relatif à la vente à distance en ligne n'est ouvert qu'à la signature des distributeurs ayant adhéré au contrat cadre de distribution ou susceptibles d'y adhérer.

Outre le respect des critères spécifiques applicables à la vente en ligne figurant dans le présent document, la validité du contrat de vente à distance en ligne est subordonnée à la qualité de distributeur agréé.

### ***Article 2. Vocation du site***

Le site internet doit avoir pour objet de promouvoir l'activité et les produits des points de vente physiques du distributeur.

**Article 3. *Lien entre le contrat de vente à distance en ligne et le contrat de distribution de base.***

Les obligations figurant dans les clauses 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 14, 15, 16, 17, 18, du contrat cadre de distribution demeurent applicables à la vente à distance en ligne, sous réserve des critères spécifiques fixés dans le présent contrat.

Le titulaire du site doit afficher sa qualité de distributeur agréé par la société FESTINA France en faisant référence au(x) magasin(x) ouvert(s) au public qu'il exploite, et auprès desquels les usagers du site peuvent se retourner pour obtenir les conseils nécessaires sur les produits de marque émanant du groupe FESTINA proposés, et pour le service après-vente et de réparation auprès duquel ils peuvent s'adresser comme suite à l'acquisition d'un produit de l'horlogerie sur le site.

Le titulaire doit télécharger une photo représentative du magasin sur le site avec l'ensemble des coordonnées du magasin.

**Article 4. *Mise en valeur des marques du groupe FESTINA***

Les montres de marque FESTINA, CALYPSO, FESTINA OR, CANDINO, LOTUS, doivent être mises en valeur sur le site, et ne pas être présentées et mélangées de façon indistincte avec les autres marques concurrentes.

Des encadrements et des fenêtres dédiés, avec des logos, des couleurs et une configuration formelle, validés par FESTINA France, doivent être mis en place pour accueillir les marques du groupe FESTINA et les singulariser des autres marques concurrentes.

Le titulaire du site veille à ce que les marques du Groupe FESTINA ne servent pas de produits d'appel au profit d'autres marques figurant à proximité des marques et des produits du Groupe FESTINA, dans des conditions pouvant porter préjudice à leur image.

**Article 5. *Obligation de conseil et service après-vente.***

*Obligation de conseil au moment de la vente*

Le titulaire du site doit être en mesure de donner sur son site des informations complètes sur le plan technique, en réponse aux questions posées par l'utilisateur sur les caractéristiques et le mode de fonctionnement des produits de l'horlogerie proposés à la vente sur internet.

Il se doit de préparer les questions types et les réponses courantes s'y rapportant validées au préalable par Festina France.

Il se doit de prévoir la possibilité pour le visiteur du site de poser des questions en ligne et de recevoir une réponse individualisée, soit instantanément, soit par courrier électronique adressé sous délai garanti sous réserve de la complexité de la question.

### Service après – vente et de réparation

Il se doit d'assurer un service après-vente et de réparation opérationnel, y compris pour les usagers qui décideraient de ne pas passer par son (ses) magasin(s) ouvert(s) au public et de procéder à distance.

Il se doit de respecter un délai de réparation garanti ou d'échange de produit à compter de la réception de la montre défectueuse retournée par le client, sous réserve de la complexité de la réparation.

Il se doit de prévoir la possibilité pour le client de poser des questions en ligne concernant le produit à réparer, et de répondre sous délai garanti, sous réserve de la complexité de la question et de la réception du produit défectueux.

#### **Article 6. Obligation de présentation d'assortiment**

Le site doit être de façon générale représentatif en horlogerie, c'est à dire proposer aux consommateurs un choix minimal de cinq marques horlogères.

Le titulaire du site doit être en mesure de présenter sur le site, un choix représentatif de la collection des montres FESTINA, CALYPSO, FESTINA OR, CANDINO, LOTUS.

Il doit mettre en avant les nouveautés de chaque marque par une mise à jour adaptée du contenu et de la configuration du site, dont il doit tenir informé périodiquement la société FESTINA France, qu'elles soient liées ou non à un événement diligenté, parrainé ou sponsorisé par le fournisseur.

Les nouveautés font entièrement partie des lignes FESTINA, CALYPSO, FESTINA OR, CANDINO et LOTUS, et contribuent à l'homogénéité des collections.

#### **Article 7. Ventes actives et ventes passives**

Le titulaire du site a la possibilité de vendre à tout usager du site, quelle que soit la situation géographique du domicile de l'usager.

#### **Article 8. Publicité non tarifaire**

Le titulaire du site s'engage à ne réaliser aucune forme de publicité ou promotion non tarifaire des marques du groupe FESTINA de sa propre initiative, sans l'accord préalable et écrit de la société FESTINA France, sur la forme et sur le contenu de cette publicité.

Toute autre publicité réalisée sur le site, faisant la promotion d'autres produits d'horlogerie que les marques du groupe FESTINA, ne doit pas interférer avec ses dernières, ni être associée à elles, sans l'accord de FESTINA France.

Tout lien opéré avec des moteurs de recherche ou d'autres sites marchands ou non marchands doit être approuvé par la société Festina France.

Le nom de domaine choisi par le titulaire du site ne doit pas porter préjudice aux autres membres du réseau de distribution ni à son organisateur, la société FESTINA France.

Le nom de domaine choisi ne doit pas comporter tout ou partie de la dénomination FESTINA, ou FESTINA France, ou de l'une des marques du groupe FESTINA.

**Article 9. Obligations légales concernant la vente à distance en ligne**

Le titulaire du site doit se conformer à la législation sur l'économie numérique, sur le commerce électronique ( loi n° 2004 – 575 du 21 juin 2004 LCEN ), sur l'informatique et libertés, sur le droit de la consommation et sur la vente à distance.

Le titulaire du site doit respecter la législation sur le droit d'auteur, sur le droit des marques, et concernant tout droit de propriété intellectuelle.

Il se doit d'adopter un système de paiement de vente en ligne totalement sécurisé, et assurer le respect des délais de livraison fixés dans ses conditions générales.

Fait à

Le

**Société FESTINA France  
Monsieur Antonio MARTINEZ**

**Le Distributeur,  
Titulaire du site**